

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/790 du 5/11/1982
MTPS/DGTF/D.P.

Portant reclassement et nomination
de certains Professeurs de CEG des
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS /

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant la réglementation
sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires

DB

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements.

DCE

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19.20 et
21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat

(/u l'arrêté n° 0944-MEN-DFA. du 3.5.1981 portant promo-
tion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie
II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire
du Congo.

.../...

0.7

(/u la note de service n° 997/MEN/UMNG-S-S-E du 10 Octobre 1979 portant admission aux Concours d'Entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education session du 24 Septembre 1979 ;

(/u l'arrêté n° 0945/MEN-DPAA-SP du 3.3.1981 portant promotion à trois (3) ans de Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 1085/MEN-DPAA-SP du 11.3.1981 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) ;

(/u les lettres n°s 1317, 1374, 1411 et 1446 des 25.8.1981, 5.9.1981, 11.9.1981 et 21.9.1981 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives et Financières, transmettant les dossiers des intéressés.

(/u les demandes des intéressés ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets N°s 64/165, 67/304, des 22.5.1964 et 30.9.1967 susvisés, les Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, précédemment en stage à l'INSSD, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Professeurs Certifiés comme suit :

AU 2° ECHELON INDICE 920 ACC = NEANT

Messieurs + NOMBO TCHITCHIELLE Jean Blaise, Professeur de CEG de 3° échelon
- LEBONGUY Augustin Richard, Professeur de CEG de 3° échelon
- LOUBACKY Dieudonné Fidèle, Professeur de CEG de 3° échelon

AU 3° ECHELON INDICE 1010 ACC = NEANT

Monsieur - NDEOUNDZA Charles, Professeur de CEG de 4° échelon
Madame - LOUMETO POMBO Jeanne Françoise, Professeur de CEG de 4° échelon.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DPAA.....6
INTERESSES.....8
SGCM/BC.....2./-